



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers
COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 18 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Membres absents : 3

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, TACHAT Jean-Luc, AUMOND Maryse, ISTIN Bertrand, DEPORT Yannick, CORDEAU Laetitia, CHASSEPORT Aurélie, BAYOU Virginia, REPOUSSARD Céline, DURAND Dominique, JOLLY Pierre.

Membres absents excusés :

M. OLIVIERO Christophe donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles
Mme MATHIEU-DEMEOCQ Séverine donne pouvoir à Mme BAYOU Virginia
Mme BERNARD Michèle.

Secrétaire de séance : Mme REPOUSSARD Céline.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DU SOL PAR LES SERVICES DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE – NOUVELLE CONVENTION ENTRE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE ET LA COMMUNE DE BIARD

Pour répondre à l'évolution de la réglementation, toutes les communes sont tenues, à compter du 1^{er} janvier 2022, de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner déposées par voie électronique par les pétitionnaires. Par ailleurs, les communes de plus de 3 500 habitants doivent disposer d'une téléprocédure pour instruire ces demandes sous forme dématérialisée.

A cet effet, Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) propose à l'ensemble des communes l'utilisation d'une procédure mutualisée pour le dépôt électronique des actes précités. L'accès à la plateforme nécessite, pour chaque usager, d'avoir ouvert un compte sur "FranceConnect" pour formuler sa demande.

Ces modalités impliquent une évolution de la convention de service commun établie en 2017 entre la commune et la communauté urbaine pour l'instruction par les services de Grand Poitiers des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol de la commune. Il est notamment prévu l'instruction des CUa (certificat d'urbanisme d'information) par la commune et une délégation de signature des courriers de demande de pièces complémentaires ou de majoration de délai confiée aux responsables du service instructeur de Grand Poitiers.

Ainsi, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention abroge la convention de service commun précitée, à compter du 1^{er} janvier 2022, donne son accord sur les évolutions des modalités d'instruction induites par le dépôt et l'instruction dématérialisés des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol par les services de Grand Poitiers, approuve l'utilisation des outils communautaires proposés, notamment le téléservice « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » de la société OPERIS avec une identification et authentification via France Connect et adopte la nouvelle convention à intervenir avec Grand Poitiers intégrant les évolutions récentes de l'organisation du service commun.

DENOMINATION SALLE FOYER GUILLAUME D'AQUITAINE

Suite à la restructuration et l'extension du foyer Guillaume d'Aquitaine » sis 20, rue des Ecoles à Biard, il est apparu utile de renommer ce bâtiment.

Au vu des résultats de la consultation lancée auprès des habitants en ce sens en juin 2021 dont la majorité s'est prononcée en faveur de l'appellation « salle Guillaume d'Aquitaine ».

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. Durand - M. Jolly), adopte la dénomination « salle Guillaume d'Aquitaine ».

TARIF DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE FOYER GUILLAUME D'AQUITAINE

Délibération reportée.

DENOMINATION DE RUE – ZONE AEROPORT

Suite à la construction de bâtiments à usage de bureaux et activités, dans un secteur de la zone de l'aéroport, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, dénomme « **rue Marie MARVINGT** », la voie desservant la zone de constructions proche du rond-point formé avec la rocade ouest, avec accès par la rue Annet Segeron, débouchant sur la rue du sous-lieutenant Raymond Collart.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le prochain recensement est prévu sur la commune, du 20 janvier au 19 février 2022, avec une nouveauté relative à la possibilité pour les habitants de répondre par internet.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide la création de trois postes d'agent recenseurs pour la période du 4 janvier au 19 février 2022 et approuve la rémunération de ces agents sur la base forfaitaire suivante :

* Formation (par séance)	30.00 €
* Feuille de logement (à l'unité)	1.25 €
* Bulletin individuel (à l'unité)	1.75 €
* Forfait	200.00 €.

ACQUISITION DES PARCELLES BC N°115 SECTEUR LA FENETRE NORD ET AS 48 « LES CHAMPS DU CHATAIGNIER » AUPRES DE LA SAFER NOUVELLE AQUITAINE

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir deux parcelles appartenant à la SAFER Nouvelle-Aquitaine, à titre de réserves foncières, soit la parcelle cadastrée BC n°115, secteur « la Fenêtre nord », en vue d'un futur aménagement foncier et la parcelle cadastrée AS n°48, secteur « les Champs du Chataigner » secteur de Larnay, pour la création de cheminements doux destinés à densifier le maillage existant reliant le bourg et les espaces plus éloignés

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord pour l'acquisition des parcelles BC n°115 et AS n°48 auprès de la SAFER Nouvelle-Aquitaine, sur la base du prix global fixé à 22 941.42 € HT.

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACCES A VIGIFONCIER DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE « GRAND POITIERS »

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural « SAFER » peut apporter son concours aux collectivités territoriales, notamment à travers une prestation de veille foncière permettant à ces dernières d'être informées des projets de transactions immobilières sur leur territoire et d'accéder aux données du marché foncier rural notifié par les notaires.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le protocole d'accord lié à l'accès de la commune à l'outil de veille « VIGIFONCIER » intervenant dans le cadre de la convention cadre « GRAND POITIERS », pour la période 2021-2026.

CONVENTION DE STAGE – STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR UN ELEVE EN CLASSE DE TROISIEME

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord sur la réalisation d'un stage en milieu professionnel, par un élève en classe de troisième en collège, du 22 au 26 novembre 2021, au sein du service périscolaire de la commune.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LES ATELIERS MUSICAUX

A l'occasion de l'inauguration du foyer Guillaume d'Aquitaine, le 18 décembre 2021, l'association « les ateliers musicaux » organise une soirée concert avec la participation du musicien « Sanseverino » et l'artiste poitevin Nicolas Moro.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, alloue une subvention exceptionnelle à l'association « les ateliers musicaux » pour un montant de 2 000.00 € dans le cadre de cet évènement.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°23/2021 du 14 septembre 2021

Adoption de la modification de marché n°2 au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec la société PIGEON TP, titulaire du lot n°1 « voirie et réseaux », relative à la création d'un puisard, pour un montant de 1 880.00 € HT, portant le montant initial du marché de 48 638.91€ HT.

Décision n°24/2021 du 17 septembre 2021

Adoption de la modification de marché n°1 pour les travaux (marché à procédure adaptée) relatifs à l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec la société DELHOUME, titulaire du lot n°7 « cloisons sèches – plafonds » relative à des jouées en arrêt de plafond au niveau de la grande salle, pour un montant de - 1 637.93 € HT, portant le montant initial du marché de 49 266.90 € HT.

Décision n°25/2021 du 22 septembre 2021

Prise en charge des frais de formation « BAFD » d'un agent pour la 3^{ème} session de formation (formation de perfectionnement) organisée du 1^{er} au 6 novembre 2021, par l'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs Nouvelle Aquitaine, sise à Bordeaux, pour un montant total de 479.00 €.

Décision n°26/2021 du 24 septembre 2021

Adoption d'une convention d'assistance juridique en vue d'assurer la défense de la commune dans le cadre d'une affaire liée à la gestion de la situation administrative d'un agent, avec le cabinet Publica-Avocats AARPI, SELARL Froment-Riquier, sis à Paris (75), pour la durée de la prestation, sur la base d'un montant d'honoraires fixé selon le taux horaire de 120 € HT.

Décision n°27/2021 du 4 octobre 2021

Adoption d'une convention de formation professionnelle relative à une action de formation à l'apprentissage de la langue des signes, à destination d'un agent du service périscolaire, proposée par le centre de recherche, de formation et de promotion de la langue des signes, sis à Poitiers d'une durée de 60 heures, du 29 novembre au 17 décembre 2021, pour un montant total de 400 € TTC.

Décision n°28/2021 du 11 octobre 2021

Adoption d'un acte spécial de sous-traitance avec l'entreprise SARL DUMUIS, titulaire du lot n°10 « peinture » relatif au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine, en vue de la réalisation de travaux de peinture (fourniture et pose) par l'entreprise spécialisée SASU NOUR, sise à Bondy (93), pour un montant de 550.00 € HT.

Décision n°29/2021 du 13 octobre 2021

Adoption d'une convention de formation professionnelle relative à une action de formation professionnelle initiale à la conduite d'engins de chantier - CACES R482 catégorie A (tracteurs et petits engins de chantiers – accessoires) à destination d'un agent du service technique, proposée par l'organisme de formation ECF COA, sis à Saint Georges les Baillargeaux, d'une durée de 21 heures réparties sur 3 jours, les 18, 19 et 21 octobre 2021, pour un montant de 1 020.00 € TTC.

Décision n°30/2021 du 13 octobre 2021

Adoption de la modification de marché n°1 pour les travaux (marché à procédure adaptée) relatifs à l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec la société CIGEC, titulaire du lot n°12 « CVC Plomberie Sanitaires », relative à la mise en place de deux chapeaux supplémentaires au niveau des sorties de toiture, pour un montant de 266.22 € HT, portant le montant initial du marché de 101 409.08 € HT.

Décision n31/2021 du 13 octobre 2021

Adoption de la modification de marché n°1 pour les travaux (marché à procédure adaptée) relatifs à l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec la société SERVI HOTEL, titulaire du lot n°13 « Equipements de cuisine », relative à la fourniture et la pose d'un adoucisseur d'eau, pour un montant de 750.00 € HT, portant le montant initial du marché de 17 740.00 € HT.

Décision n°32/2021 du 13 octobre 2021

Adoption de la modification de marché n°1 pour les travaux (marché à procédure adaptée) relatifs à l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec la société EC21, titulaire du lot n°5 « Etanchéité », relative à la dépose de l'asphalte située au-dessous de l'isolation existante, pour un montant de 5 000.00 € HT, portant le montant initial du marché de 63 197.50 € HT.

FINANCES – CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de retenir, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec un taux forfaitaire de dépréciation arrêté à 15 % tel que proposé par le comptable public et d'inscrire une provision de 81.79 € pour l'année 2021 au budget.

DECISION MODIFICATIVE N°5 – EXERCICE 2021

Afin de permettre l'inscription de provisions pour dépréciation de créances et d'une dépense nouvelle, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de procéder à un virement de crédits à hauteur de 1 100 € en section de fonctionnement.

DECISION MODIFICATIVE N°6 – EXERCICE 2021

Afin de permettre l'inscription de dépenses nouvelles, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de procéder à un virement de crédits à hauteur de 40 000 € en section d'investissement.

PERSONNEL – ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

La présente délibération complète les délibérations des 18 décembre 2017, du 18 février 2020 et du 5 juillet 2021 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire du personnel tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), pour prendre en compte l'intégration d'un nouveau poste au sein du cadre d'emploi existant des rédacteurs territoriaux,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte les modalités de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) suite à l'actualisation précitée.

QUESTIONS DIVERSES

- Personnel
- Piste cyclable- RD6
- Haies bocagères
- Piste cyclable centre bourg nord – les Bournalières
- Festival des accessifs – exposition et vernissage

- Repas des aînés
- Installation de défibrillateurs – formation à l'utilisation
- Conseil Municipal des Jeunes
- Pacte financier et fiscal
- PPI 2022-2028
- Maison du jeu, de l'esport et du numérique.